L'écho des Pesquès

BULLETIN DU TERRIOIRE DU BAS ARMAGNAC N° 5

DÉCEMBRE 2018





Edito

« Face à l'urgence climatique, le comité de bassin Adour Garonne a voté son plan d'adaptation au changement climatique le 2 juillet dernier. Près du littoral comme en vallées alluviales, les zones humides seront fragilisées par l'augmentation de la température et la diminution des débits. L'un des objectif est de : « Préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités que ce soit en milieu urbain, en milieu rural ou sur la zone littorale ».

Cet objectif sera poursuivi au travers notamment des plans de gestion et du développement du dispositif de conseil pour la gestion des zones humides (CATZH), en augmentant également les surfaces de zones tampons qui sont aussi des zones d'infiltration favorisant l'auto-épuration et la rétention de l'eau dans les sols, et sont des refuges pour la biodiversité.

Les acteurs locaux sont essentiels à la mise en œuvre de ces objectifs. C'est pourquoi, l'Adasea du Gers (CATZH sur le département du Gers) est un acteur de proximité privilégié pour animer, sensibiliser et accompagner les gestionnaires de zones humides comme l'a démontré le 3ème séminaire des zones humides du Gers organisé le 11 décembre dernier au conseil départemental du Gers.

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles jouent un rôle essentiel dans la régulation de la qualité et la quantité d'eau sur des territoires fortement impactés par les activités humaines. La protection, l'entretien et la restauration des zones humides restent une des orientations fortes du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour Garonne qui vient d'être adopté pour la période 2019 à 2024. »

Sarah BRIAND, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Chargée d'interventions milieux aquatiques et ressources en eau Délégation Garonne Amont - Unité territoriale Toulouse

#

BILAN CHIFFRÉ DE LA CATZH SUR LE TERRITOIRE ARMAGNAC (2003-2018)

Un réseau de 264 gestionnaires de milieux humides de l'Armagnac accompagné par la CATZH pour des conseils de gestion, d'acquisition, de valorisation ou de restauration à travers :

un diagnostic et un plan de gestion, une visite de conseil ou de suivi, une visite technique avant travaux...

Les gestionnaires directs sont agriculteurs, particuliers, collectivités, associations..., et ils bénéficient gratuitement de conseils individuels sur site, de documents techniques, et des animations collectives proposées par la CATZH sur différents thèmes.

A ce jour, la CATZH est intervenue sur 715,31 ha de milieux humides : 301 étangs, 130 mares, 2 grandes retenues et 235 ha en prairies humides/inondables.

Un inventaire des milieux humides de l'Armagnac réactualisé en continu a permis de recenser :

- 2 782 points d'eau (1656 mares, 1117 étangs et 8 grandes retenues),
- 948 ha de prairies humides et/ou inondables

Ces accompagnements vous intéressent, rejoignez le réseau des gestionnaires de la CATZH du Gers, ils sont gratuits grâce aux co-financeurs *qui prennent en charge leur coût *Agence de l'Eau-Adour-Garonne, fonds européens FEDER et Région Occitanie





Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

Mardi 16 janvier 2018 : réunion d'information sur la LEMA à Caupenne d'Armagnac avec près de 50 personnes (gestionnaires, élus, syndicats de rivière, entrepreneurs...). Après une présentation des actions de la CATZH, G.POINCHEVAL, P.BARRIEU et D.FOURGNAUD de l'Unité Ressources en Eau et Milieux Aquatiques de la DDT, ont détaillé les droits et les devoirs des riverains en matière d'entretien de cours d'eau, et la réglementation liée aux plans d'eau : curage, vidange, sécurité... Loin des idées reçues, toutes les interventions



sur cours d'eau ne font pas l'objet d'un dossier administratif, cela dépend des modalités. Mieux vaut donc les contacter en amont d'un projet pour s'informer et être sûr de réaliser des travaux en conformité!

Par ailleurs, concernant la gestion quantitative de l'eau, la nécessité d'évoluer collectivement pour assurer l'intérêt général dans un département déficitaire en eau comme le Gers a été soulignée.



Les étangs de l'Armagnac et les JUSSIES exotiques

Jeudi 18 octobre 2018, à Vergoignan : réunion de sensibilisation sur les espèces végétales exotiques envahissantes pour les gestionnaires, collectivités, syndicats de rivière, sociétés de pêche et entrepreneurs du Bas-Armagnac.

Jerôme DAO du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a présenté la biologie des espèces végétales invasives de milieux humides (jussies, myriophylle du

Brésil...), et les plans d'action mis en place suite aux perturbations induites sur les écosystèmes et les activités humaines (comblement rapide, obstruction des prises d'eau, diminution de la biodiversité...). Les Jussies exotiques, appréciées pour

l'ornement, se multiplient rapidement par germination et bouturage en milieu aquatique comme en milieu terrestre humide. En rosettes flottantes au printemps, elles fleurissent de juin à octobre. Sur le Bas-Armagnac, 14 communes sont concernées avec 28 sites colonisés connus de la CATZH. Dès 2004, l'ADASEA a déployé des actions de sensibilisation, recensement, suivi, surveillance, formation, arrachage...

Des points importants sont ressortis lors de cette réunion :

- ⇒ l'intérêt de nettoyer tout matériel qui a été en contact avec la plante : pelles mécaniques, filets de pêches, barques, chaussures, nasses, épuisettes,...
- ⇒ les échecs des désherbages chimiques testés ailleurs : produits non sélectifs sur les autres espèces végétales et présentant une nocivité pour les espèces animales et les milieux aquatiques.
- ⇒ le retour d'expérience sur les effets du gel : une solution peu coûteuse et efficace pour limiter la prolifération mais dépendante de la météo. Sur un étang envahi à 70%, la CATZH a contacté le propriétaire en février 2012 lui conseillant d'abaisser les niveaux d'eau lors d'une semaine à -10°C. L'année suivante, il ne restait à peine 10% de la surface de l'herbier. 6 ans plus tard l'herbier se développe à nouveau.

⇒ le retour d'expérience sur l'arrachage manuel : des chantiers ont été réalisés par la

CATZH sur 4 sites à Cravencères avec des élèves en BTS GPN de l'Institut Saint Christophe de Masseube en 2017 et un deuxième passage a été fait sur 1 site avec les

propriétaires en 2018. (cf les résultats dans le tableau ci-contre)

<u>Conseils</u>: l'arrachage doit être très méticuleux, et les plantes évacuées loin de tout milieu humide sur une bâche puis brûlées.

Cette réunion de sensibilisation s'est achevée par la visite d'un étang colonisé par la jussie depuis 2004, où les participants ont pu apprendre à reconnaître un pied de jussie exotique et mesurer le caractère invasif de cette plante.



Les moyens de lutte testés confirment l'impossibilité de s'en débarrasser définitivement : il faut donc surveiller et intervenir dès les premiers pieds, sinon « apprendre à vivre avec » en les enlevant régulièrement pour les contenir et faire en sorte que cela reste acceptable pour les usages et les milieux.

N'introduisez pas de jussie en raison des risques de prolifération INCONTROLABLES !!!



Vidanges et pêches d'étangs

Chaque année, les adhérents au réseau des gestionnaires de milieux humides de l'Armagnac sont conviés à venir assister à des vidanges d'étangs afin d'échanger sur les pratiques de pisciculture extensive (sans nourrissage du poisson), les espèces invasives et protégées.... Deux types de pêche différentes : l'une aux filets à l'intérieur de l'étang avec un pisciculteur professionnel à Perchède, et l'autre à Sauboires, de type « familial » avec récupération des poissons dans un bac en aval de digue comme autrefois. Dans les 2 cas, la traditionnelle vidange est perpétuée et la convivialité est au rendez-vous tous les ans!





Lou Pesquè (Perchède)

Cet étang communal, empoissonné avec plusieurs espèces (gardons, tanches,

sandres, black-bass...), a été pêché le 4 février 2017 et le 17 février 2018.



Le Réchou (Sauboires)

Le 24 mars 2018, le vieil étang du Réchou, en monoproduction de tanches, a été pêché à nouveau la veille des Rameaux, après avoir connu des travaux de restauration

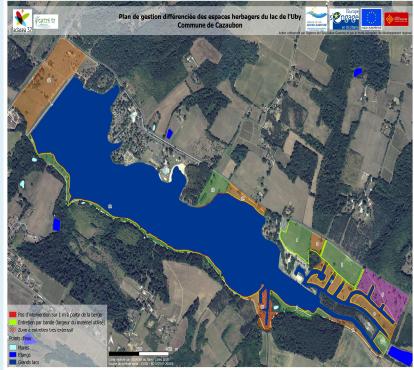


Gestion différenciée autour du lac communal de Cazaubon

La commune de Cazaubon gère une surface importante de zones herbagères autour du lac communal de l'Uby avec différents enjeux liés à la biodiversité.

A sa demande, la CATZH a réalisé en 2018 un plan de gestion différenciée afin de prendre en compte les périodes sensibles des espèces animales et végétales présentes. Avec une intervention tardive sur certains espaces, cela permet de créer des zone de quiétude favorables à la faune, tout en laissant le temps aux espèces végétales de finir leur cycle, indispensable aux insectes qui leur sont associés. En rive droite par exemple, des préconisations ont été faites avec des dates d'entretien en dehors des périodes de ponte des cistudes et de floraison des orchidées présentes en densité importante. La valorisation d'une partie des prairies par la fauche ou l'éco-pâturage avec un éleveur local est à privilégier.

Ainsi, 14 parcelles ont été différenciées sur le pourtour du lac en prenant en compte les activités humaines et la nécessité de localiser des zones de tranquillité avec une gestion adaptée plus extensive. .





Bilan des MAEC sur le Bas-Armagnac de 2015 à 2018

MAEC 2015-2018 Territoire du Bas-Armagnac

143 exploitations engagées pendant 5 ans sur environ 3 100 hectares représentant autour de 2 815 000€

- Reconversion de terres arables en prairies /en gel : 498 ha

- Gestion extensive des prairies sèches : 1010 ha
- Gestion extensive des prairies humides et inondables : 392 ha
- Entretien de haies : 14,9 kilomètres
- Entretien de fossés : 17 kilomètres
- Entretien de mares et d'étangs : 159 points d'eau
- Mesure système herbager pastoral 1 158 ha
- Mesure système polyculture élevage . 71 ha

Depuis 2015, l'ADASEA du Gers a élaboré des Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) suite aux appels d'offres de la Région Occitanie afin de soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans une gestion favorable à la qualité de eau, à la biodiversité... Au sein du territoire, des zones prioritaires ont concerné:

- \Rightarrow les prairies humides,
- ⇒ des sites d'étangs à enjeu Cistude d'Europe
- ⇒ les sites en Natura 2000 (Etangs de l'Armagnac, Midou-Ludon et Gélise)
- ⇒ des bassins versants à objectif DCE (Directive Cadre sur l'Eau)



PAROLE de CISTUDE





La Cistude habite dans notre département depuis très très longtemps. Une ancienneté qui lui confère un statut particulier dans les témoignages de gestionnaires de ce bulletin.

Emys Orbicularis, pouvez-vous vous présenter pour ceux qui ne vous connaissent pas ?

Je suis Cistude d'Europe mais mon nom officiel est Emys orbicularis, une petite tortue d'eau douce. Vous me reconnaîtrez à mes petites tâches jaunes un peu partout sur mon corps, et je n'ai pas les tempes fardées de rouge et de lignes jaunes comme cette voleuse de Trachemys!

Vous semblez avoir quelques problèmes de voisinage...

Oui c'est vrai. Trachemys scripta elegans, appelée Tortue de Floride, est une cousine américaine, arrivée avec les animaleries et la complicité de propriétaires irresponsables. Elle occupe maintenant mes lieux de résidence, pique dans mon garde-manger et me transmet des maladies! Il ne faut surtout pas en introduire de nouvelles et prévenir si certaines viennent s'installer chez vous ou s'échappent de captivité. En cas de doute, n'hésitez pas à prendre des photos et à contacter des spécialistes (ADASEA, ONCFS, ...)



Alors, s'il vous plait, NE LIBEREZ PAS DE TORTUE EXOTIQUE DANS LA NATURE !!!



Vous parliez de votre maison mais où habitez-vous?

Dans le Gers, plus vous allez vers l'Ouest du département, plus vous avez des chances de me croiser, surtout dans les étangs et les mares de l'Armagnac mais aussi dans les cours d'eau calmes, fossés... Je recherche des lieux équipés avec de bons transats pour mes bains de soleil : des plages en pente douce, du bois morts, etc. Je préfère donc quand les propriétaires des lieux laissent un peu de bazar. Quand je parle de bain de soleil, ne vous méprenez pas, c'est mon unique moyen pour être active et maintenir ma température corporelle : je thermorégule !

Parlez-nous justement de vos activités ?

D'octobre à février, le froid me ralentit. Je n'ai pas assez d'énergie pour chercher ma nourriture alors j'hiverne. Le reste de l'année, j'alterne entre bain de soleil, repas et activité de couple. Pour manger, je ne suis pas difficile ; je consomme mollusques, insectes aquatiques, têtards, végétaux et je ne gâche rien car je suis charognarde. Les poissons morts seront donc vite nettoyés, c'est ma façon d'être moi aussi gestionnaire de milieu! Pour ce qui est du couple, une fois le partenaire trouvé au printemps, je recherche l'endroit idéal pour pondre entre mi-mai et mi-juillet. C'est un moment important pour moi. Je m'éloigne du point d'eau au crépuscule pour trouver un endroit bien exposé où la terre est meuble. Malheureusement, mes œufs arrivent rarement à terme, ce qui rend notre espèce encore plus menacée.



SI VOUS ME CROISEZ, S'IL VOUS PLAÎT NE ME TOUCHEZ PAS ET NE ME DÉPLACEZ PAS, JE SAIS OÙ JE VAIS!

Vous êtes en effet aujourd'hui reconnue comme une espèce menacée, mais je crois savoir que vous avez plus de 40ans, les choses ont-elles toujours été ainsi?



Ah, ça on peut dire que les choses ont changé au cours des années! Beaucoup de nos lieux d'habitation et de ponte ont été détruits, peu ou mal entretenus. à nos prédateurs naturels s'ajoutent les activités humaines, voitures, tracteurs, animaux de compagnie, espèces exotiques,... Nous sommes sensibles à tout ce qui impacte la qualité des milieux. Quand les mares disparaissent, il est difficile pour nous de rencontrer des congénères qui habitent loin! Mais bon, je suis encore dans la fleur de l'âge, ma grand-mère est morte à 80 ans alors j'ai encore le temps d'en voir. J'espère que les choses iront dans le bon sens.

Vous connaissez l'ADASEA depuis longtemps maintenant, pouvez-vous expliquer aux lecteurs la teneur de votre relation? L'ADASEA s'occupe de moi dans plusieurs cadres : animation des sites Natura 2000 Etangs de l'Armagnac et Midou-Ludon, MAEC, CATZH (...) Elle conseille les gestionnaires pour la mise en place de pratiques qui prennent en compte ma présence. Dans les secteurs où je suis moins présente vers l'Est du département, la préservation des habitats favorables est d'autant plus importante. Même si je semble être absente, je ne suis peut-être pas bien loin!

L'ADASEA incite au maintien des prairies autour des points d'eau, avec une date de fauche retardée qui sécurise ma ponte. En résumé, elle aide concrètement les gestionnaires de milieux à me reconnaitre et à mettre en place une gestion en ma faveur ; ce sont parfois de petites choses mais qui peuvent être vitales pour moi, comme laisser des arbres morts dans l'eau, limiter les interventions pendant la période de ponte où je me déplace beaucoup...

Un message pour conclure cette interview peut-être ...?

Toutes les espèces ont leur importance pour le bon fonctionnement de nos territoires. Je souhaite que chacun prenne conscience de la valeur de notre environnement et de son pouvoir individuel à faire changer les choses, autant dans le discours que dans les actes. Ah, et je voudrais aussi en profiter pour dire

un grand MERCI à tous les gestionnaires qui pensent déjà à moi en appliquant les conseils de l'ADASEA !!!

Pour en savoir plus, pensez à consulter la fiche technique disponible sur le site internet de l'Adasea du Gers.



Contact:

ADASEA32, Maison de l'Agriculture, route de Mirande BP 70161, 32003 AUCH adasea 32 tél : 05.62.61.79.50 mail : a032@adasea.net site: www.adasea32.fr

Rédaction et conception : Claire François, Sophie HURTES Crédit photos : ADASEA 32, Sophie HURTES









